

Société civile et nouvelle gouvernance au Bénin. Quelques réflexions illustrées à partir de l'analyse du nouveau secteur ONG à Cotonou.

Gautier Pirotte¹, Marc Poncelet²

Depuis plus d'une décennie, les notions de gouvernance et de société civile font régulièrement partie du vocabulaire aussi bien des chercheurs que des opérateurs du développement intervenant en Afrique subsaharienne. Elles n'ont cessé, depuis leur apparition quasi simultanée au sein des politiques de développement renouvelées des années quatre-vingt, de susciter bien des commentaires et discours normatifs. Dans ce contexte de critique de l'interventionnisme étatique centralisé, l'apparition d'une société civile composée d'une multitude d'acteurs sociaux des plus variés devait ainsi participer à la recomposition d'une *meilleure* gouvernance en Afrique subsaharienne, au même titre que l'adoption de politiques visant la décentralisation et / ou la déconcentration des pouvoirs publics.

Nous voudrions, à la faveur de cet article, illustrer concrètement à partir de l'exemple béninois, le rôle du *projet* de constitution d'une société civile dans la réforme de la gouvernance étatique en Afrique subsaharienne. Plus précisément, nous chercherons à démontrer que loin d'entériner le retrait des pouvoirs publics hors de l'arène du développement, le projet de constitution d'une société civile peut favoriser le redéploiement de la puissance publique, certes via des modes de régulations rénovés.

L'impossible société civile africaine

Le succès au sein du complexe développeur africain de cette notion de société civile façonnée au sein de la philosophie politique occidentale depuis le XVI^e siècle (en dehors de ses fondations aristotéliennes) n'est pas exempt d'ambiguïté. D'aucun lui reproche son caractère polysémique et un peu "fourre-tout". Dominique Colas constate ainsi : "Devenu l'étiquette de toutes sortes de marchandises, ou parfois même le label du

¹ Docteur en Sociologie. Chercheur au service Changement Social et Développement - Université de Liège (Belgique) - Email : Gautier.Pirotte@ulg.ac.be.

² Docteur en Sociologie. Chargé de cours. Directeur du service Changement Social et Développement - Université de Liège (Belgique) - Email : Marc.Poncelet@ulg.ac.be.

vide. "société civile" forme un lieu commun où les commodités d'un mot de passe permettent de se parler sans savoir ce que l'on dit, ce qui évite de trop se disputer." (Colas, 1992 : 44).

La critique la plus fondamentale concerne son extension quasi-planétaire actuelle. Pour certains chercheurs, au premier rang desquels une fraction importante des politologues africanistes, l'existence d'une société civile dans certaines parties du monde ne peut se révéler qu'une "illusion" (Chabal & Dalloz, 1999) qu'une projection occidentale sur des réalités sociales et politiques particulières. La disqualification de la société civile la plus fondamentale sur le territoire africain provient de l'indifférenciation problématique de l'Etat et de la société selon deux scénarios "classiques" : celui de l' "Etat-rhizome" (cf. Bayart, 1989) où la puissance publique est gangrenée par les logiques familiales et celui de l' "Etat intégral" (Young, 1994), au demeurant jamais réalisé où un Etat tentaculaire et très volontariste s'infiltrerait dans chaque foyer. Dès lors, cette pénétration réciproque de l'Etat et de la société rend impossible l'existence d'un espace particulier à la société civile. Pourtant, cela ne semble pas être une particularité africaine. Paul Ghils écrit à ce propos (sans référence explicite à l'Afrique) : "(...) Même confrontée à la rivalité d'un Etat puissant, la société civile parvient à pénétrer l'Etat dans la mesure où la compétition entre les diverses catégories sociales se poursuit à l'intérieur de l'Etat. (...) Même démocratique et régi par le suffrage universel, le fonctionnement de l'Etat ne saurait contenir les rivalités sociales et politiques, ni même ethniques et communautaires, à l'extérieur de sa sphère propre (...). La disjonction absolue entre Etat et société civile se trouve constamment invalidée par le chevauchement des positions sociales effectives des acteurs étatiques et non étatiques. Ce qui n'empêche pas, comme l'atteste l'évolution des formes spatio-temporelles de l'Etat, que des tentatives soient faites d'un côté comme de l'autre pour éliminer ce rapport contradictoire par l'édification d'un Etat englobant ou à l'inverse d'une société civile libérée au maximum des pesanteurs étatiques." (Ghils, 1993 : 142).

Dès lors, on ne peut que se montrer surpris entre l'apparente disqualification académique du concept dans l'analyse des rapports politiques et sociaux en Afrique subsaharienne³ et son recours fréquent par une gamme variée d'acteurs sociaux à travers tout le continent. En dehors des débats amorcés par la science politique sur l'existence d'une société civile en Afrique subsaharienne, cette notion est aujourd'hui porteuse de sens, créatrice de lien social, une catégorie de l'action que les acteurs

³ Pour une analyse plus détaillée du débat sur l'existence de société civile en Afrique subsaharienne, lire Pitotte (2002).

sociaux intègrent localement à leurs propres stratégies. Pour R. Otaeyk, le concept de société civile est un outil très utile pour comprendre les sociétés et il est tout à fait adaptable à l'étude des sociétés non occidentales. Elle devient donc pour l'observateur des rapports sociaux un élément incontournable de l'analyse. Il demeure cependant un obstacle important à éviter : "l'idéalisation sans nuance de la société civile" (Otaeyk, 1999 : 16). Tout en gardant à l'esprit ces enseignements, nous pensons que l'observation sociologique des pratiques contemporaines du développement se doit de dépasser la position quelque peu stérile de cette fraction de la politologie africaniste, sous peine d'escamoter un pan entier des relations et du sens de l'action sociale, notamment au sein des complexes développeurs africains.

Aussi nous appréhendons l'émergence des sociétés civiles en Afrique subsaharienne sous l'angle d'un « projet »⁴. Ce projet est à la fois soumis à une influence externe puissante (liée aux politiques de modernisation réformées soutenues par les agences du complexe développeur international), mais fait également l'objet d'une appropriation particulière au sein des configurations locales de distributions de ressources et de pouvoir. Cela explique selon nous pourquoi, alors que l'existence d'une société civile dans cette partie du monde est réfutée par les politologues, elle n'en demeure pas moins une notion centrale pour comprendre le sens de l'action, notamment des acteurs sociaux au sein des "arènes locales" du développement⁵.

⁴ Nous nous inspirons ici de Boltanski et Chiapello (1999). Dans le contexte d'un espace social constitué en réseaux, "le projet rassemble temporairement des personnes très disparates et se présente comme un bout de réseau fortement activé pendant une période relativement courte mais qui permet de forger des liens plus durables qui seront ensuite mis en sommeil tout en restant disponibles. Les projets permettent la production et l'accumulation dans un monde qui, s'il était purement connexionniste, ne connaîtrait que des flux sans que rien ne puisse se stabiliser, s'accumuler ou prendre forme (...). Le projet est précisément un amas de connexions actives propre à faire naître des formes, c'est-à-dire à faire exister des objets et des sujets en stabilisant et en rendant irréversibles des liens" (Boltanski et Chiapello, 1999 : 157). Nous retenons cette conceptualisation pour cette idée de fondement du lien social par cristallisation ou convergence d'intérêts d'individus "disparates" qui peuvent être distancés socialement, professionnellement, géographiquement et culturellement. Le projet de constitution d'une société civile est bien ce bout de réseau fortement réactivé qui connecte entre eux des acteurs sociaux aussi distancés socialement, géographiquement, professionnellement que culturellement. Il est bien un amas de connexion qui permet de faire apparaître des objets (notamment la société civile) comme des sujets (comme les "organisations de la société civile", par exemple). Il est la base d'un lien social dont les modalités expressives peuvent varier selon les espaces sociaux envisagés.

⁵ L'on peut suggérer que, à l'instar de la notion de développement quelques décennies plus tôt, la notion de société civile ferait l'objet d'une greffe et ce processus ne serait pas sans importance dans la formulation de la gouvernance contemporaine en Afrique subsaharienne.